

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

# RECUEIL

## des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État

### SOMMAIRE

#### Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

ARRÊTÉ préfectoral n° 241 du 21 mai 2012 fixant les listes de candidats pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 75).



#### Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

ARRÊTÉ préfectoral n° 241 du 21 mai 2012 fixant les listes de candidats pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon.

LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2012-558 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu la déclaration de candidature de M. Roger RODE déposée en préfecture le 14 mai 2012 à 11 heures 45 minutes et enregistrée définitivement le mardi 15 mai 2012 ;

Vu la déclaration de candidature de M. François ZIMMERMANN déposée en préfecture le mercredi 16 mai 2012 à 11 heures 20 minutes et enregistrée définitivement le vendredi 18 mai 2012 ;

Vu la déclaration de candidature de M<sup>me</sup> Annick GIRARDIN déposée en préfecture le mercredi 16 mai 2012 à 15 heures et enregistrée définitivement le vendredi 18 mai 2012 ;

Vu la déclaration de candidature de M. Bernard LE SOAVEC déposée en préfecture le mercredi 16 mai 2012 à 16 heures 15 minutes et enregistrée définitivement le vendredi 18 mai 2012 ;

Vu la déclaration de candidature de M. Thierry ABRAHAM déposée en préfecture le vendredi 18 mai 2012 à 11 heures 15 minutes et enregistrée définitivement le lundi 21 mai 2012 ;

Considérant que le dépôt des candidatures pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a expiré le vendredi 18 mai 2012 à 18 heures ;

Considérant l'ordre résultant du tirage au sort effectué, en vue de l'attribution des emplacements d'affichage, le vendredi 18 mars 2012 à 18 heures 15 minutes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon,

*Arrête :*

Article 1<sup>er</sup>. — La liste des candidats pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon est arrêtée comme suit :

**M. François ZIMMERMANN**

Remplaçant éventuel : M. Alain LARGERIE

**M. Roger RODE**

Remplaçant éventuel : M. Didier DESBOIS

**M. Bernard LE SOAVEC**

Remplaçant éventuel : M<sup>me</sup> Carole SERIGNAT

**M. Thierry ABRAHAM**

Remplaçant éventuel : M. Eric MARCIL

**M<sup>me</sup> Annick GIRARDIN**

Remplaçant éventuel : M<sup>me</sup> Catherine PEN

Art. 2. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon et qui sera notifié à M<sup>me</sup> le sénateur-maire de Saint-Pierre, à M. le maire de Miquelon-Langlade ainsi qu'à M. le président de la commission de propagande et à M. le président de la commission de recensement général des votes.

Saint-Pierre, le 21 mai 2012.

*Le préfet,*

Patrice LATRON



*Saint-Pierre. — Imprimerie administrative.*

**Le numéro : 2,20 €**



